



Compte rendu par les représentantes CGT et SUD du CHSCT du lundi 10 janvier 2022

Alors que chacun·e voit autour de soi se multiplier les cas-contact et cas-covid qui obligent le placement de nombreuses personnes à l'isolement, la communauté universitaire attend les mesures concrètes appliquées à l'enseignement supérieur et la recherche, suite à l'annonce gouvernementale du premier ministre Jean Castex le 27 décembre 2021.

La nouvelle présidence de Sorbonne Université convoque un CHSCT extraordinaire lundi 10 janvier 2022 qui commence par un commentaire explicatif de « la note de rentrée 2022 » envoyée par la présidence à tous les personnels dès le 4 janvier. **Mis devant le fait accompli, le CHSCT n'a pas pu exercer ses missions de prévention des risques.**

Si la présidence de SU réinstalle le port du masque généralisé à l'extérieur comme à l'intérieur des locaux sur les campus, l'interdiction des événements de convivialité et l'organisation des instances en distanciel, les cours et les examens, eux, sont maintenus en présentiel, avec les mêmes consignes qu'à la rentrée de septembre 2021 et les horaires d'ouverture des bibliothèques universitaires restent à l'identique. Le CROUS reste ouvert avec des jauges et invite à la vente à emporter.

La volonté de la nouvelle présidence souffre de l'absence de précision, de prise de décisions concrètes et surtout de moyens pour appliquer ses propres mesures (mesures qui se limitent à appliquer les recommandations expresses du ministère sans jamais aller plus loin). La présidente insiste lourdement sur l'impact des comportements individuels des agents.

L'ensemble des réponses apportées en séance n'arrivent pas à satisfaire les membres du CHSCT, ni à dissiper le sentiment que **peu de choses nouvelles sont réellement mises en œuvre** pour contrer l'épidémie et sa propagation et au final pour protéger les personnels.

C'est pourquoi, et sans concertation préalable, les collègues de l'UNSA et du SGEN-CFDT rejoignent les 2 avis déposés en séance par les représentantes CGT et SUD, qui obtiennent 6 voix POUR, face **aux 3 membres de Réunis qui votent CONTRE la demande de mesures supplémentaires en termes de ventilation et capteurs de CO₂**, et s'abstiennent pour la demande de masques FFP2.

Le résultat de ces deux votes montre bien que les membres de Réunis préfèrent l'intérêt partisan et l'allégeance, au bien-être et à la santé des personnels dans cette période de contagion exponentielle.

Avis 2 relatif à la demande de masques FFP2 :

Le CHSCT rappelle que les masques FFP2 fournissent une protection plus importante que les masques chirurgicaux ou que les masques dits « grand-public », notamment en matière de particules en suspension (aérosols).

Le CHSCT demande que l'université fournisse des masques FFP2 aux personnels et aux étudiants. La priorité doit être donnée aux personnels en contact avec le public (chargés d'accueil, enseignants) et aux étudiants notamment pour les TP et les examens.

Vote : Pour : 6 (CGT, SUD, UNSA, CFDT) Contre : 0 Abs : 3 (REUNIS)

Avis 1 relatif à la « ventilation, capteurs, et résultats mesures CO₂ » :

Le CHSCT constate que malgré ses nombreux avis, il n'y a, dans notre université, que peu d'avancées en matière de capteur de CO₂, travaux sur les moyens de ventilation et aucune sur les purificateurs d'air.

Le CHSCT demande :

- que des capteurs de CO₂ soit installés de manière massive dans l'université et disponibles sur simple demande*
- que des réparations soit faites afin que les fenêtres puissent s'ouvrir, permettant une aération suffisante, ou une ventilation mécanique efficace*
- que des purificateurs d'air soient installés, au moins dans les salles où la ventilation naturelle ou mécanique n'est pas suffisante, ainsi que dans les salles très utilisées, notamment les salles d'enseignement et les salles de restauration*
- que des chauffages d'appoint soient distribués dans les locaux où la température insuffisante ne permet pas l'application des recommandations en termes d'aération naturelle.*

Par ailleurs, le CHSCT constate qu'il n'a toujours pas connaissance des résultats complets des quelques capteurs de CO₂ actuellement utilisés.

Le CHSCT demande à avoir accès mensuellement aux résultats bruts des mesures de CO₂.

Le CHSCT exige que les résultats datés soient indiqués en temps réel aux utilisateurs de ces salles afin que chacun puisse prendre les dispositions nécessaires en cas de dépassement des normes.

Vote : Pour : 6 (CGT, SUD, UNSA, CFDT)

Contre : 3 (REUNIS)

Abs : 0

Les points suivant ont été abordés

1) Présence sur site des personnels et Télétravail/Travail A Distance (TAD) :

La mesure phare de la présidence est « l'extension à 3 jours OBLIGATOIRES de travail à distance, et jusqu'à 4 jours quand cela est possible » pour les personnels « dont les fonctions le permettent et sous réserve des nécessités de service ».

Décision louable quand on sait qu'il faut éviter que les personnels soient regroupés dans le même bureau au même moment.

Mais la question se pose pour les personnels dont les tâches ne sont pas (ou partiellement pas) télétravaillables. La note de la présidence, ne prévoit rien d'autre que de négocier avec son supérieur hiérarchique qui est « invité à faciliter les aménagements horaires (heure d'arrivée, de départ etc... mais dans le respect du temps hebdomadaire), sous réserve de nécessité de service ».

A notre demande de réduction des horaires, le DGS répond « aménagement horaire » et rien d'autre.

On le sait l'invocation de la « nécessité de service » a le dos large et l'interprétation floue classe les personnels de SU en deux catégories qui ne sont pas également traitées face à l'épidémie.

A la question de l'application de la réglementation sur le télétravail au TAD, et en particulier de l'indemnité journalière (2,50€), la DRH répond que le versement sera conditionné à la signature des autorisations hiérarchiques provisoires.

N'hésitez pas à nous alerter de toute situation difficile pour faire appliquer ces mesures, quelle que soit votre situation. Le Directeur Général des Services a répondu « *c'est la souplesse qui prévaut* » et de saisir les RH.

2) Absences pour cas-contact (isolement) ou garde d'enfant (malade ou cas-contact) :

Personnel placé en ASA (Autorisation Spéciale d'Absence), sachant qu'il est incompatible de télé-travailler ou d'être en Travail à distance et de garder son enfant à domicile si la classe est fermée. **Ces ASA ne sont pas décomptées des jours enfants-malades.**

3) Le jour de carence est supprimé uniquement en cas de COVID-19 (test positif), pour toutes les autres affections, le jour de carence est maintenu ;

4) **Bilan des masques et autotests :**

30 000 kits de 5 tests ont été distribués dès à présent aux personnels. 40 000 kits sont en attente de livraison. Sur certains campus, la communication n'est pas assez claire sur la distribution des kits et les lieux où s'en procurer : *les fiches sur les auto-tests ne sont pas harmonisées avec les dernières durées d'isolement données dans la note de la présidente ... une communication plus précise devrait être faite par Sorbonne Université ;*

350 000 masques lavables ont été distribués aux personnels et 72 000 masques chirurgicaux aux étudiant·e·s. Attente d'une prochaine livraison.

Les représentantes CGT-SUD ont demandé des masques FFP2 (dont tout le monde sait qu'ils sont plus performants pour filtrer les particules fines et les aérosols qui sont le vecteur principal des virus : les FFP2 filtrent les particules de taille supérieure à 0.6 µm, contre 3 µm pour les masques chirurgicaux) à disposition notamment pour les personnels en contact direct avec du public (personnels des bibliothèques au prêt, permanence d'accueil dans les scolarités, personnels intervenant dans les salons de l'étudiant, enseignant·e en situation d'enseignement ou d'examen etc...) et pour les étudiant·e·s dans les salles de TP ou d'examen. *Réponse de Nathalie Drach-Temam : « je ne rentrerai pas dans la polémique (sic) et j'attends les indications du Haut Conseil de la Santé Publique » ...*

Nous n'avons pas eu de réponse sur la réserve de l'université en masques FFP2 qui semble-t-il, sont réservés pour les manipulations en laboratoire... Pourtant, nous savons que la DLM (faculté des sciences) en distribue au prétexte qu'ils périraient bientôt (2023 !).

Dans d'autres services où les collègues sont pourtant en contact avec le public il ne serait possible d'obtenir des masques chirurgicaux que sous recommandation médicale « si le masque en tissu n'est pas supporté ou adapté. ». Pourtant des masques chirurgicaux ont été fournis par la direction (au SSI ou dans les services d'enseignement en chimie). Il est à noter que l'université a choisi des modèles de catégorie II à lanière (c'est un modèle moins cher) et extrêmement inconfortables de l'avis de tous ceux qui les portent pendant 4h de TP ou dans un bureau ... Les lanières sont de plus difficiles à ajuster et ils sont souvent mal portés car peu ajustés sur le visage.

5) **Les modalités des examens de substitution** seront proposées au plus tard le 24 janvier pour les étudiant·e·s n'ayant pu faire leur partiels pour cause de COVID

6) **Sur les mesures de CO₂ :**

A l'évocation de la mise en place de purificateurs d'air dans les lieux à problèmes (en application de l'objectif de la note inscrit page 5 « développer une stratégie environnementale de maîtrise de la qualité de l'air ») : *la présidente ne répond même pas*, alors qu'il s'agit d'un investissement sur du long terme.

Après nos demandes répétées, nous avons enfin reçu (1h30 avant la séance) le bilan des mesures de CO₂ effectuées au premier trimestre dans certaines salles, avec une lecture explicative mais sans les tableaux des mesures. Nous avons compris que **3 lieux en faculté de médecine** ont été définis comme « difficiles » (comprendre : dépassement des seuils de CO₂ sans doute) : l'amphithéâtre de St Antoine, la Bibliothèque Universitaire de St Antoine et l'amphithéâtre de Tenon. Nous savons que cela est sous-évalué.

Nous demandons la publication quotidienne des mesures effectuées. Réponse : cela sera communiqué sur l'intranet par faculté.

En fait : ce bilan est tout à fait insuffisant car les chiffres ne veulent rien dire s'il n'est pas précisé :

- La localisation précise des salles ; La superficie de la salle ;
- Le nombre de personne présente-s ;
- La date et l'heure du prélèvement ;

Nous préconisons des mesures pendant les cours, lorsque le maximum de personnes est resté sur place pendant 1 heure ;

Les seuils invoqués sont ré-évalués à la hausse par Sorbonne Université, alors que le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) recommande des seuils à 800 ppm (Parties Par Million) ; 10 000 ppm représente un pourcentage en volume d'air (ou en nombre de molécules) de 1%, donc 800 ppm c'est 0,08% du volume d'air. Dans l'atmosphère terrestre le taux de CO₂ est d'un peu plus de 400 ppm notamment en région parisienne <https://acp.copernicus.org/articles/18/3335/2018/> .

« Le HCSP indique que le taux de renouvellement de l'air peut être approché facilement par la mesure de la concentration en dioxyde de carbone dans l'air à des points et des périodes représentatives en période d'occupation. Une concentration en CO₂ supérieure à un seuil de 800 ppm doit conduire dans tous les cas à ne pas occuper la salle et à agir en termes d'aération/renouvellement d'air et/ou de réduction du nombre de personnes admises dans les locaux d'un ERP.

Le HCSP recommande enfin de mener dans les différents ERP (ex. établissements scolaires et universitaires, lieux culturels, établissements sportifs, etc.) des campagnes de mesure pour identifier les zones à risque (ex. certaines salles, couloirs et sanitaires). »

<https://www.hcsp.fr/Explore.cgi/AvisRapportsDomaine?clefr=1009>

Or que nous disent nos collègues : suite à la campagne de mesures des taux de CO₂ dans les bibliothèques « **Nos conditions d'ouvertures imposent du fait des taux de CO₂ élevés de maintenir portes et fenêtres ouvertes en permanence** » ...

La présidente ne souhaite pas mettre des capteurs de CO₂ à disposition des agents, mais propose d'allonger la liste des salles surveillées. Nous vous invitons à nous contacter pour signaler les salles mal ventilées.

Par ailleurs, le covid a bon dos, car la réponse que nous avons reçue sur les réunions usuelles à venir du CHSCT est « Malheureusement le calendrier des séances du CHSCT de ce semestre n'est pas encore arrêté. Nous vous le communiquerons dès que cela sera le cas. » **Le calendrier de réunion des autres instances de l'université, lui, a été donné.**

Dans l'Éducation nationale comme dans l'Enseignement supérieur et la Recherche le manque de moyens devient insupportable dans la situation de crise sanitaire que nous vivons.

Dans l'Éducation nationale les organisations syndicales appellent dans l'unité à la grève et l'action le 13 janvier pour obtenir les moyens de faire face à la crise sanitaire, revendiquer le respect des personnels et donner à l'École les moyens de fonctionner.

Les organisations soussignées assurent leurs collègues de l'Éducation nationale de leur soutien dans cette action dont les revendications rejoignent les nôtres et font écho à une situation de surcharge de travail et de grande désorganisation dans l'ESR.

Elles informent les personnels de l'Enseignement supérieur et la Recherche qui souhaitent participer à cette action que des préavis de grève qui couvrent le 13 janvier ont été déposés.

Signataires : SNTRS-CGT, CGT FERC SUP, CGT-INRAE, SNESUP-FSU, SNEP-FSU, SNASUB FSU, SNCS-FSU, FO ESR, SUD EDUCATION, SUD RECHERCHE EPST, UNEF, L'ALTERNATIVE, SGEN-CFDT, SNPTES, SUP RECHERCHE UNSA, A&I-UNSA, UNSA ITRF-BI-O, SOLIDAIRES ETUDIANT-E-S, ANCMSP